

ASSEMBLÉE NATIONALE

no 294-20031104

LEA

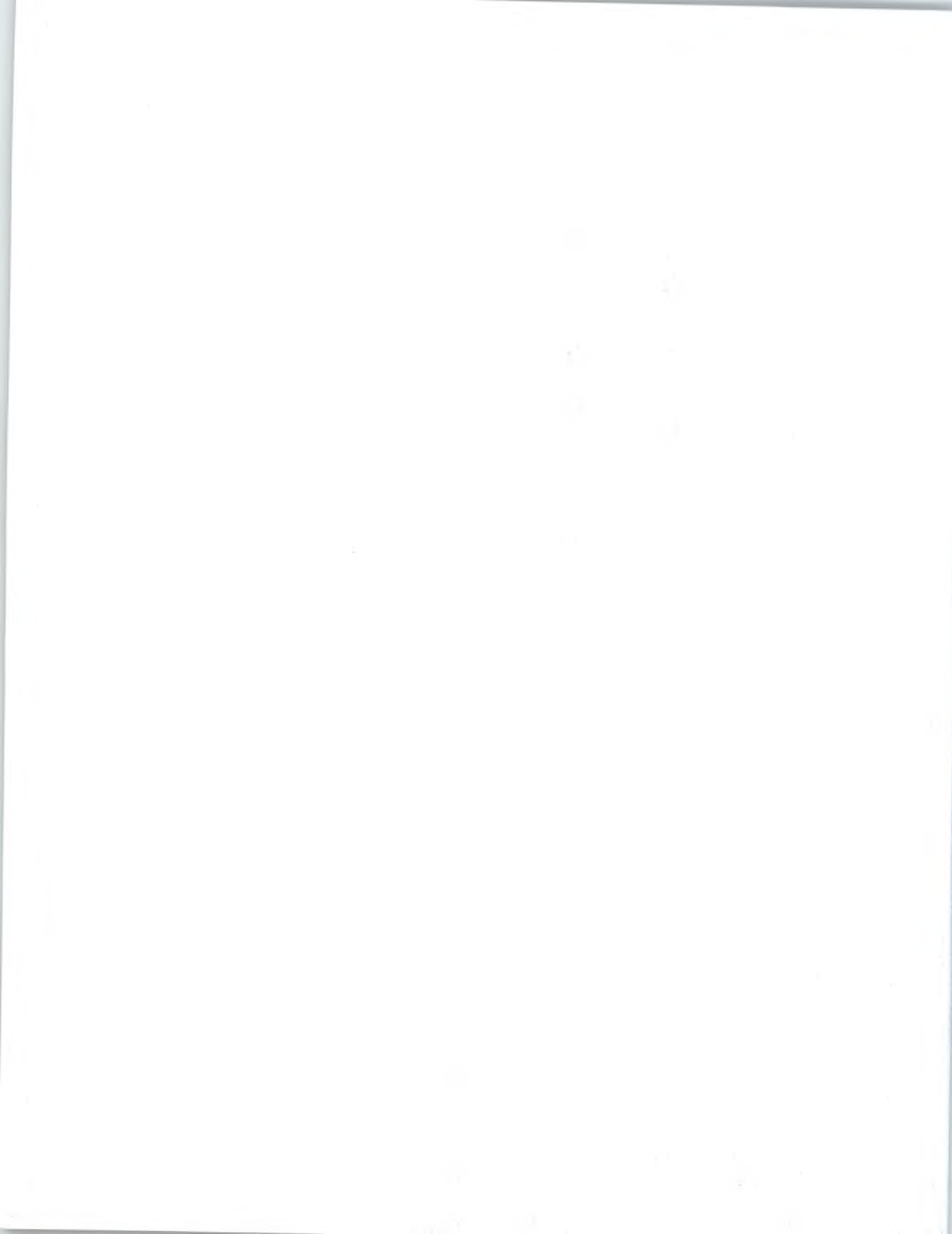
ders
de l'immobilier

Ordre des **évaluateurs**
agréés du Québec
Rapport annuel 20

02

03





Rapport

annuel 20 **02**—
03

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Québec, le 15 août 2003

Monsieur **Michel Bissonnet**
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le
Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec
pour l'année 2002-2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma
haute considération.

Le ministre responsable de l'Application des lois professionnelles,
M^e Marc Bellemare

Montréal, le 15 août 2003

Honorable **Marc Bellemare**
Ministre responsable de l'Application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le
Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec
pour l'année 2002-2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de
mes sentiments distingués.

Le président,
Michel Raymond, É.A.

Montréal, le 15 août 2003

Monsieur **Jean K. Samson**
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le
Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec
pour l'année 2002-2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de
mes sentiments distingués.

Le président,
Michel Raymond, É.A.

Le rapport du président

C'est toujours un privilège pour un nouvel élu à la présidence, de faire le bilan... du mandat de la personne qui l'a précédé! Un privilège d'autant plus agréable que le dernier exercice a été riche de réalisations et de projets qui ont trouvé leur aboutissement après plusieurs années de travail.

Soutenir et encadrer les membres de l'Ordre

Dans la foulée des grandes orientations mises de l'avant par le Bureau de l'Ordre en 1996, concernant l'encadrement de la pratique, l'Ordre a particulièrement intensifié ses actions en matière d'inspection professionnelle et de formation continue, au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

Ainsi, les visites d'**inspection** ont triplé et le programme d'inspection en milieu municipal s'est mis en place de façon plus soutenue. Grande nouvelle cette année : après des années d'efforts pour sensibiliser les décideurs, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir s'est associé à l'Ordre pour développer un projet pilote d'inspection de la qualité des rôles d'évaluation des municipalités québécoises. C'est là un projet d'envergure qui démontre bien la reconnaissance de l'Ordre par ses partenaires.

Les administrateurs ont procédé à une importante restructuration des mandats des divers comités dédiés à la **formation**. Grâce à la collaboration des représentants du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL), de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (l'AEMQ), et d'autres partenaires tels Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et Hydro-Québec, nous avons mis en place un comité de formation continue élargi, mandaté pour offrir plus d'activités de perfectionnement à des clientèles plus diversifiées. Les effets se feront sentir très concrètement dès le prochain exercice.

Développer la profession!

Amorcés durant l'exercice précédent, les travaux concernant l'**inspection en bâtiment** ont évolué considérablement au cours de la dernière année : ainsi, le programme de formation a été mis en place à Montréal et à Québec et le Bureau a adopté un processus d'accréditation et de reconnaissance d'équivalences de formation pour ce secteur de pratique, le tout ayant conduit à la reconnaissance du statut d'inspecteur accrédité par l'Ordre pour trois de nos membres.



Par ailleurs, l'Ordre a poursuivi son partenariat avec l'Institut de **médiation** et d'**arbitrage** du Québec et d'autres ordres professionnels pour encadrer et faire connaître la pratique de la médiation civile et commerciale. Ainsi, l'Ordre a participé à une campagne de promotion dans diverses publications d'affaires, coordonnée par l'IMAQ et le ministère de la Justice.

Un nouveau comité a débuté son mandat concernant le développement de la pratique en **gestion immobilière**; les travaux devraient s'intensifier au cours des prochains mois. Finalement, le Comité d'**admission** a poursuivi son excellent travail de vigilance, afin de s'assurer de la qualité des candidats à l'exercice de la profession. Cette année, le nombre d'études de dossiers d'équivalence a considérablement augmenté, une charge accrue pour les membres du comité qui les analysent de façon rigoureuse.

Protéger notre titre!

Ce titre surprendra peut-être puisque le discours de l'Ordre est rarement « corporatiste », au sens limité du terme. Pourtant, une des façons de protéger le public est la garantie que ceux qui ont le droit de porter le titre d'évaluateur agréé rencontrent des normes strictes aux plans de l'admission et de la qualité de leur pratique.

Nous travaillons fort pour que ce titre soit synonyme de qualité et il faut le protéger contre les imposteurs. C'est pourquoi l'Ordre a entamé plusieurs poursuites pour **usurpation de titre** au cours de la dernière année. Ce type d'intervention est d'autant plus important que les usurpateurs sont souvent d'anciens membres qui ont quitté l'Ordre suite à l'imposition d'un stage de perfectionnement, après constatation de lacunes graves par le Comité d'inspection professionnelle ou parce qu'ils ne pouvaient pas se conformer au *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*. Ces ex-professionnels constituent donc un risque de préjudice pour le public.

Par ailleurs, toujours relativement à la protection du titre d'évaluateur agréé (et donc, protection du public), l'Ordre est intervenu auprès de hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor concernant le projet de classification des professionnels de la

fonction publique. La nouvelle classification qui était envisagée éliminait toute référence aux titres professionnels, sauf en ce qui concerne les vétérinaires.

Cela affectait donc directement la reconnaissance professionnelle des évaluateurs agréés, en les reclassant dans une catégorie d'emploi où le titre professionnel serait encore moins reconnu qu'actuellement. Aux dernières nouvelles, le projet du Conseil du Trésor était suspendu.

Communiquer avec nos partenaires

Une des grandes réalisations de la présidence de Louise Savoie a certes été de mettre en place des partenariats fructueux avec les grands partenaires de la profession. Ces échanges se sont poursuivis et même intensifiés au cours du dernier exercice, notamment avec les responsables de TPSGC, le MAMSL, Hydro-Québec, Environnement Canada, les unions municipales, l'Office des professions, le Conseil interprofessionnel du Québec, etc.

Ce faisant, l'Ordre bénéficie d'un rayonnement et d'une reconnaissance qui dépassent largement les objectifs auxquels peut aspirer un regroupement professionnel de la taille du nôtre.

Grâce aux interventions soutenues des dernières années, l'Ordre est reconnu comme le principal organisme de régulation de la pratique de l'évaluation immobilière au Québec. Nos travaux sur l'élaboration de normes de pratique pour les immeubles fédéraux (TPSGC), pour les immeubles industriels (MAMSL), pour les propriétés d'Hydro-Québec ou pour les propriétés écosensibles (Environnement Canada) sont autant de moyens tangibles de faire reconnaître le professionnalisme des évaluateurs agréés et le leadership de l'Ordre en matière d'encadrement de pratiques immobilières.

Par ailleurs, les travaux du chantier sur l'allégement réglementaire du *Code des professions* auxquels participait la secrétaire générale se sont terminés et le rapport présenté au ministre en début d'exercice a été très bien accueilli dans le milieu.

...le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir s'est associé à l'Ordre pour développer un projet pilote d'inspection...

Communiquer avec nos membres

La force et le dynamisme de l'Ordre reposent sur ses membres et il est important d'entretenir par différents moyens les contacts avec ces derniers. La tournée régionale amorcée durant l'exercice précédent s'est terminée à Sherbrooke en début d'exercice. Par ailleurs, pour la première fois cette année, le souper de Noël des membres s'est tenu à Montréal et à Québec : un moment privilégié à renouveler.

Au plan plus technologique, nous avons intégré le Répertoire des membres sur le site Internet de l'Ordre, où nous avons également ajouté diverses rubriques dont « postes à combler », pour afficher les offres d'emploi reçues à l'Ordre et « soumissions », pour annoncer les appels d'offres destinés aux É.A.

Susciter la relève!

Les efforts consentis à ce chapitre depuis trois ans, alliés à la bonne santé de l'économie immobilière ont commencé à porter fruits, tant au niveau des inscriptions dans les programmes universitaires que du nombre d'étudiants et de stagiaires inscrits aux registres de l'Ordre. Il faut profiter de ce contexte favorable pour maintenir, voire intensifier nos actions auprès des jeunes et des partenaires.

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a mis en place, à la demande de ses partenaires universitaires, un ambitieux projet de révision de la formation initiale donnée aux aspirants à la profession. En effet, l'évolution et le développement de la pratique commandaient une mise à jour des besoins du milieu en matière de formation des futurs professionnels de l'immobilier.

Et administrer le tout!

Si les bénévoles sont la pierre angulaire de l'Ordre, leur contribution a besoin d'être soutenue par la permanence de l'Ordre.

Le développement de plusieurs dossiers, dont la mise en place du projet-pilote sur l'inspection de la qualité des rôles et la formation des É.A., ainsi que le fait d'être de plus en plus sollicités par des partenaires pour participer à divers travaux, nécessitaient une révision des tâches de la permanence. Les membres du Comité administratif ont donc revu l'organisation du travail et les conditions d'emploi de la permanence et au terme de l'exercice, un poste d'évaluateur agréé responsable des dossiers professionnels et un poste de coordonnatrice au développement de la formation étaient créés.

Je profite de l'occasion pour remercier le personnel de l'Ordre de son soutien et de son engagement.

Je ne saurais conclure ce bilan sans adresser, en mon nom et au nom de tous les membres de l'Ordre, mes remerciements les plus chaleureux à la présidente sortante, Madame Louise Savoie, É.A., pour toutes ces années d'implication au Bureau et à la présidence. Nous lui sommes redevables de plusieurs réalisations de cette dernière année et de l'excellente santé de notre ordre professionnel.

Je compte pouvoir bénéficier de son expérience au cours de mon mandat, de même que du support de tous les membres qui s'impliquent à l'Ordre avec générosité et intelligence pour le développement et la reconnaissance de la profession.

Au plaisir d'y travailler avec vous,



Michel Raymond, É.A.
Président

La force et le dynamisme de l'Ordre reposent sur ses membres...



Bureau et permanence

Le Bureau 2002-2003

Le Comité administratif

Louise Savoie, É.A., présidente
Michel Raymond, premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
Richard Lahaye, É.A., deuxième vice-président, responsable de la formation
Gérald Savary, É.A., trésorier, responsable des services aux membres
Jean-Louis Laberge, administrateur nommé par l'Office des professions
Céline Viau, secrétaire

Les administrateurs et administratrices

René Bacon, É.A., Trois-Rivières
Jean Beaudet, É.A., Québec – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
Alison K. Chave, É.A., Montréal
Julie Cloutier, administratrice nommée par l'Office des professions
Pierre Cyr, É.A., Montréal
Gérard D'Aoust, É.A., Outaouais – Nord-Ouest – Nouveau-Québec
Martin De Rico, É.A., Québec – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
Pierre Doré, É.A., Saguenay – Lac Saint-Jean – Côte-Nord
Pierre Gosselin, É.A., Montréal
Ginette Grisé, administratrice nommée par l'Office des professions
Pierre Potvin, É.A., Montréal

La permanence

Céline Viau, secrétaire générale
Josée Laporte, secrétaire adjointe
M^e Geneviève Roy, coordonnatrice aux affaires juridiques (jusqu'au 12 avril 2002)
M^e Louise Dubois, coordonnatrice aux affaires juridiques (à compter du 5 avril 2002
(jusqu'au 6 décembre 2002)
Patricia Landry, agr., coordonnatrice aux affaires professionnelles
Michel Fournier, É.A., syndic en chef
Denis Savoie, É.A., inspecteur/enquêteur
Nicole Jasmin, commis-comptable
Lorraine Abel, secrétaire
Ginette Doiron, préposée à l'accueil et à l'information

Veuillez noter que seules la secrétaire générale, la secrétaire adjointe et la préposée à l'accueil occupent un poste à temps plein.

Rapport des activités du Bureau et du Comité administratif

Le Bureau (BUREAU) s'est réuni quatre (4) fois, les 9 mai, 29 août, 5 décembre 2002 et le 21 mars 2003.

Pour sa part, le Comité administratif (CA) a siégé sept (7) fois : les 8 mai, 17 juillet, 28 août, 30 octobre et 26 novembre 2002 de même que les 31 janvier, 1^{er} février et 13 mars 2003. De plus, il a tenu un (1) appel conférence le 14 juin 2002.



Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Décisions de nature réglementaire

Gestion du Tableau des membres :

- Inscriptions, réinscriptions et retraits du Tableau des membres de l'Ordre (BUREAU).

Structure de fonctionnement des comités :

- Approbation de la composition, du mandat et du plan d'action des comités (BUREAU);
- Élection des membres du Comité administratif (BUREAU).

Révision de règlements :

- Adoption d'une modification au *Code de déontologie des évaluateurs agréés du Québec*, afin de se conformer à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en regard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes* (BUREAU).

Activités réglementaires :

- Embauche des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de l'examen écrit et oral à Montréal et à Québec (CA);
- Décisions (20) sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation (CA);
- Adoption des résultats de l'examen et des révisions de notes de l'examen du 19 octobre 2002 (CA);
- Refus de la demande de révision de note déposée hors-délai par un membre, considérant que ce dernier avait reçu ses résultats et l'information concernant les modalités de révision plusieurs jours avant l'échéance réglementaire (CA);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 20 candidats ayant réussi l'examen, soient : Sylvain Méthot, Martin Tremblay, Dominique Marquis, Steven Lavoie, François Sénécal, Nicolas Rousseau, Yvon Blais, Sébastien Jean, Martine Sirois, Sylvie Lavoie, France Saint-Denis, Mathieu Guimond, Charles Labrecque, Jean Lacroix, Sylvain Tremblay, Luc Leroux, Yvon Rudolphe, Marcel Chicoine, Johane Beauregard et Bertrand Moisan (CA);
- Délivrance de permis à deux candidats ayant rempli les conditions prévues à l'article 35 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis*, soient : Réjean Guay et Yvon Desautels (CA);

- Approbation des modalités de réalisation de l'examen oral (CA et BUREAU);
- Décision de la date, du lieu et de l'heure de l'Assemblée générale des membres (BUREAU);
- Tenue de deux (2) auditions et imposition de cinq (5) stages de perfectionnement dont trois (3) suite aux recommandations du Comité d'inspection professionnelle, un (1) relatif à une demande de réinscription et un (1) suite à une décision du Comité de discipline (CA);
- Dépôt de deux (2) demandes d'enquêtes pour stages de perfectionnement non respectés (CA);
- Adoption du Programme d'inspection professionnelle suivant pour l'exercice 2002-2003 :
 - 15 inspections auprès de membres qui pratiquent en expertise privée (dont 10 premières visites et 5 visites de contrôle);
 - 5 à 8 inspections auprès de membres qui pratiquent en évaluation municipale (BUREAU);
- Autorisation d'intenter cinq (5) poursuites pénales contre Louis-Marie Foley pour usurpation du titre d'évaluateur agréé et mandat à la secrétaire de l'Ordre d'adresser une communication aux bailleurs d'ouvrage de la région de l'Outaouais où il pratique, de même que dans le journal local et en copie conforme aux membres de cette région, afin de les aviser que Louis-Marie Foley agit illégalement en se présentant comme évaluateur agréé (BUREAU);
- Autorisation à la secrétaire de l'Ordre de signer au nom de l'Ordre, toutes les requêtes nécessaires pour la réalisation du mandat accordé à M^e Louise Comtois à l'effet de requérir de la Cour supérieure un bref d'injonction interlocutoire contre Louis-Marie Foley, en vertu de l'article 191 du *Code des professions* (CA);
- Autorisation d'intenter une (1) poursuite pénale contre Antonio Gagnon et deux (2) poursuites pénales contre A. Gaston Galarneau pour usurpation du titre d'évaluateur agréé (BUREAU);
- Décision de transmettre au Comité d'inspection professionnelle une demande d'enquête sur la compétence professionnelle d'un évaluateur agréé; et autorisation au Comité de nommer un inspecteur et au besoin, de s'adjoindre les ressources nécessaires pour ce faire (BUREAU);
- Nomination de Pierre Turcotte, É.A. et Robert Sanche, É.A. à titre d'enquêteurs, mandatés pour réaliser l'enquête particulière (CA);
- Nomination d'un syndic ad hoc pour donner suite à l'avis du Comité de révision (BUREAU) et nomination de deux autres syndics ad hoc pour enquêter sur deux demandes dans lesquelles le syndic ne peut agir (BUREAU);
- Autorisation de mandater M^e Patrice Guay du cabinet Dufresne, Hébert, Comeau, avocats pour agir comme procureur du syndic ad hoc de l'Ordre, conformément aux conditions décrites dans l'offre de services déposée le 13 juin 2002 (CA);
- Autorisation de permettre à un candidat qui aurait réussi la partie écrite de l'examen, mais aurait échoué la partie orale, de reprendre cette dernière partie de l'examen selon les conditions suivantes : cette reprise aurait lieu au moment déterminé par le Comité d'admission, mais au moins un mois après la demande de reprise. En cas d'échec à cette reprise, le candidat devra se réinscrire à la séance d'examen oral donnée par l'Ordre

annuellement. Pour se prévaloir de ce droit de reprise, le candidat doit en faire la demande par écrit à la secrétaire de l'Ordre, dans un délai de trente (30) jours après l'envoi des résultats d'examen. Cette possibilité de reprise n'est autorisée qu'aux candidats qui ont réussi la partie écrite de l'examen. Des frais sont applicables.

De plus, il a été résolu de ne pas donner accès au corrigé de l'examen oral mais seulement à la liste des compétences sous évaluation (BUREAU);

- En vertu notamment de l'article 10 du *Code de déontologie des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, demande au syndic de faire enquête sur la pratique de l'évaluateur qui a agi dans un dossier d'expropriation (BUREAU);
- Nomination de Josée Laporte, Ginette Doiron, Lorraine Abel et Suzanne Decoste, É.A. comme scrutatrices pour les élections des administrateurs du Bureau 2003-2005 (BUREAU);
- Mandat à la secrétaire générale d'adresser une lettre à un évaluateur agréé l'avisant que le Bureau envisage, lors de sa prochaine séance, de le radier ou de limiter définitivement son droit d'exercer les activités professionnelles d'évaluateur agréé. Il a également été résolu d'offrir à ce membre la possibilité de faire valoir ses représentations écrites (BUREAU).

Décisions de nature professionnelle

- Projet de requérir d'un consultant un devis sur les coûts d'une étude de faisabilité et un plan de travail préliminaire sur les travaux à réaliser quant à la mise en place d'une banque d'informations immobilières (BUREAU);
- Mandat au Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée d'examiner la problématique des honoraires consentis par les corps expropriants et de proposer au Bureau un plan d'intervention (BUREAU);
- Adoption du processus d'équivalence proposé par le Comité d'inspection en bâtiment. Il a également été résolu d'imposer les mêmes frais d'étude de dossier et autres frais reliés à l'admission que ceux imposés actuellement aux candidats à l'exercice de la profession d'évaluateur agréé (BUREAU);
- Nomination de Bernard Marois, É.A., André Raymond, É.A. et Guy Loiselle, É.A. au Comité des équivalences en inspection en bâtiment et par conséquent, délivrance, par une clause « grand-père », d'une accréditation à titre d'inspecteur accrédité (BUREAU);
- Décision de mandater Lise Laferrière à titre de consultante pour actualiser l'analyse de la formation dispensée par les universités aux candidats à l'exercice de la profession d'évaluateur agréé et de proposer des recommandations afin de bonifier cette formation (BUREAU);
- Résolution à l'effet qu'advenant que pour des motifs de délais, il ne soit pas possible de soumettre au Bureau le rapport final sur les immeubles industriels à sa séance du 22 mai 2003, l'adoption de la recommandation du Comité mixte soit déléguée au Comité administratif, lequel en disposera soit en l'entérinant, ou en cas de doute, en la soumettant au Comité réviseur des normes, ou en reportant son adoption au prochain Bureau (BUREAU);
- Tenue du prochain congrès de l'Ordre dans la région de Québec/Charlevoix durant la fin de semaine du 14 au 17 octobre 2004 et nomination de Martin De Rico, É.A. président de ce congrès (BUREAU).



Décisions de nature politique ou publique

- Adoption d'un protocole d'entente entre l'OEAQ et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (BUREAU);
- Mandat à Alison Chave, É.A. de représenter l'OEAQ et d'assurer le suivi du colloque de NACAO, sous réserve d'une analyse des coûts d'une telle participation (BUREAU);
- Nomination de Gérard D'Abust, É.A. pour représenter l'Ordre au sein du regroupement « First Canadian Partners Alliance » mis sur pied par TPSGC (BUREAU);
- Décision d'accorder le *Prix Engagement 2002* à Madame Francine Godin, É.A. (CA);
- Décision de s'associer à la Fondation du Collège Montmorency afin que l'Ordre décerne une bourse de 1 000 \$ à un(e) étudiant(e) en technologie de l'estimation et de l'évaluation du bâtiment (CA).

Décisions de nature administrative

- Adoption des états financiers annuels 2001-2002 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2002-2003 (CA et BUREAU);
- Approbations régulières de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CA);
- Autorisation des demandes d'honoraires pour le procureur du syndic et des demandes d'honoraires pour l'embauche d'experts (CA);

- Mandat à Aon Parizeau pour contracter auprès d'AXA Assurances, une police d'assurance de la responsabilité professionnelle (administrateurs et dirigeants) équivalente à celle déposée par AXA Assurances à Martin Assurances et gestion de risques, le 11 juin 2002 (CA);
- Autorisation à la secrétaire générale de signer avec AXA Assurances inc. l'*Entente relative à des services de prévention*, telle que proposée (CA);
- Adoption d'un budget d'honoraires pour mandater Michel Savard du groupe de géomatique AZIMUT INC. pour formuler l'avis de l'Ordre sur les documents 3 et 4 du MAMSL (CA);
- Adoption d'une procédure à l'effet que les participants au congrès dont les frais sont payés par l'Ordre soient remboursés pour ces frais payés, sur présentation de factures, plutôt que de figurer sur le compte-maitre du congrès (BUREAU).

Gestion du personnel

- Adoption des conditions d'emploi du personnel de l'Ordre pour l'exercice financier 2002-2003 (CA);
- Adoption des conditions d'emploi du syndic pour l'exercice 2002-2003 (BUREAU);
- Adoption du projet de restructuration de la permanence proposé par le Comité administratif et création des postes suivants : coordonnateur(trice) aux affaires professionnelles (5 jours), coordonnateur(trice) aux affaires juridiques et aux communications (4 jours) et coordonnateur(trice) au développement de la formation (3 jours) (CA et BUREAU);
- Adoption des modalités de non-renouvellement de contrat de la coordonnatrice aux affaires juridiques (CA).

Adoption d'un protocole d'entente entre l'OEAQ et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le Comité d'inspection professionnelle

Yves Godin, É.A., président
Diane Blais, É.A.
(à compter du 9 mai 2002)
Richard Denis, É.A.
(à compter du 5 décembre 2002)
Jacques Dubé, É.A.
Paul-Émile Garneau, É.A.
Sylvain Leclair, É.A.
Denys Maurice, É.A. (jusqu'au 7 octobre 2002)
Pierre Turcotte, É.A.
Patricia Landry, agr., coordonnatrice aux affaires
professionnelles, secrétaire



Le Comité d'inspection professionnelle a
comme mandat de surveiller l'exercice
de la profession en réalisant
annuellement un programme d'inspection
de la pratique des membres. Il est
assisté dans la réalisation de ce
mandat par l'inspecteur/enquêteur
Denis Savoie, É.A.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à huit reprises : les 13 juin, 17 octobre (2), 27 novembre et 18 décembre 2002 ainsi que les 24 février (2) et 20 mars 2003.

Dans le cadre du programme de surveillance de la profession, ses membres ont supervisé la tenue de dix-sept (17) inspections, dont une visite de suivi, une visite en évaluation municipale et une enquête particulière. Les suivis relatifs à des rapports d'inspection antérieurs à l'exercice 2002-2003 ont résulté en trois auditions qui se sont conclues par l'imposition d'un stage de perfectionnement qui a entraîné une démission et par des recommandations assorties d'une visite de contrôle.

Finalement, dans le cadre du *Forum de l'inspection professionnelle*, coordonné par le Conseil interprofessionnel du Québec, la secrétaire et un membre du comité ont assisté à une session de formation sur les techniques d'entrevue le 29 novembre 2002; la secrétaire du comité a aussi assisté à une session de formation sur les aspects juridiques de l'inspection professionnelle le 14 mars 2003.

Le Bureau du syndic

Le syndic en chef :
Michel Fournier, É.A.

Les syndics adjoints ou ad hoc :
Pierre Marchand, É.A.
André Poisson, É.A.
Jacques Thibault, É.A.

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, le syndic, le syndic adjoint, le syndic ad hoc ou le syndic correspondant doit faire enquête et prendre la décision de porter ou non une plainte devant le Comité de discipline, ou encore de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

Conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il doit en outre procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires, conformément au règlement de l'Ordre adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions* à cet effet.

Nombre de demandes d'enquête et de conciliation reçues : **24**
(dont 16 sont toujours sous enquête)

■ Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline :	2
■ Nombre de différends soumis à la conciliation :	3
■ Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation :	2
■ Nombre de différends soumis au Conseil d'arbitrage :	0
■ Nombre de dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle :	1
■ Nombre de dossiers fermés en vertu de non-lieu :	1
■ Nombre de dossiers fermés et mises en garde à l'endroit de l'évaluateur concerné :	1
■ Nombre de demandes d'enquête retirées à la demande du plaignant :	0

Concernant la période 2001-2002, quinze (15) dossiers étaient encore actifs durant l'exercice 2002-2003 et se répartissaient comme suit :

- Réglé à l'étape de la conciliation : 1
- En attente d'une décision du Comité de discipline : 1
- En attente d'une date d'audition devant le Comité de discipline : 0
- En attente d'une date d'audition pour sentence : 0
- Dossiers fermés en vertu du non-lieu : 6
- Mises en garde de l'évaluateur concerné : 6
- Parties irréconciliables : 1

Par ailleurs, concernant les deux dossiers de l'exercice 1999-2000 qui étaient encore sous enquête au 31 mars 2002, un (1) dossier a été fermé en vertu d'un non-lieu et l'autre dossier est toujours sous enquête.

Le Comité de discipline

M^e Jean Pâquet, président

Jean-Luc Bélanger, É.A.

Jean-Guy Bernard, É.A.

Sylvain Bernèche, É.A.

Benoît Egan, É.A.

Pierre Goudreau, É.A.

Francine Guérin, É.A.

Roger Leclerc, É.A.

Michèle Leroux, É.A.

Donald Prévost, É.A.

Robert Sanche, É.A.

M^e Louise Dubois,

secrétaire (jusqu'au 6 décembre 2002)

Josée Laporte,

secrétaire par intérim (à partir du 11 décembre 2002)

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à ladite loi.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de discipline a été saisi de quatre (4) nouvelles plaintes dont deux (2) ont fait l'objet de plaidoyers de culpabilité des intimés (dossiers 037, 038), une (1) a été entendue sur le fond (dossier 035), tandis qu'une autre a été déposée en 2002 mais sera entendue lors du prochain exercice financier (dossier 036). Une plainte déposée en 2001 a également fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité (dossier 034).

Ces plaintes portent notamment sur :

- L'article 3.02.06 de l'ancien *Code de déontologie* concernant l'obligation pour l'évaluateur d'avoir une connaissance complète des faits avant de donner une opinion ou un conseil;
- L'article 3.02.09 de l'ancien *Code de déontologie* qui prescrit à l'évaluateur tous les éléments à mentionner dans son rapport d'évaluation;
- La contravention à l'article 4.05 du *Règlement concernant les stages de perfectionnement* suite à une décision du C.A. d'imposer au membre un stage de perfectionnement.

À la suite d'un appel devant le Tribunal des professions concernant une plainte déposée en 2001, le Tribunal a rejeté l'appel, maintenu la décision sur culpabilité du Comité ainsi que la sanction.

Selon les plaintes, le Comité de discipline a imposé une ou plusieurs des sanctions suivantes : réprimandes, amendes d'un montant de 600 \$ à 5 000 \$ ainsi que l'engagement à suivre des cours de perfectionnement.

Le Comité de révision

Régis Bonneau, É.A.
Réjean Carrier, É.A.
Claude A. Chevalier, É.A.
René Cloutier, É.A.
Raoul Desmeules
Jean-Guy Kirouac, É.A.
Suzanne Lalonde
Bernard Marois, É.A.
Alain Paradis, É.A.
Jean N. Picard, É.A.
Marie-Andrée Pilon
Mario Pilote, É.A.
Dominique Robillard, É.A.
Michel Toupin
M^e Louise Dubois,

secrétaire (jusqu'au 6 décembre 2002)

Josée Laporte,
secrétaire (à partir du 11 décembre 2002)

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre l'évaluateur.

Le Comité a reçu quatre (4) demandes d'avis durant l'exercice 2002-2003. Deux de ces demandes ont été entendues par le Comité qui a conclu pour un (1) dossier qu'une plainte devait être déposée au Comité de discipline et pour un (1) autre qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte. Dans un (1) autre cas, la demande d'avis a été retirée par le requérant. Finalement, le quatrième dossier sera étudié lors de l'exercice financier 2003-2004.



Le Conseil d'arbitrage des comptes

Bruno Beckers, É.A., président
Pierre Doré, É.A., (à compter du 29 août 2002)
Jean Dorion, É.A.
Robert Fleury, É.A.
Pierre L. Gagnon, É.A.
Christiane Guimond, É.A.
Roger Inkel, É.A.
Richard Juneau, É.A.
Lise Lebrun, É.A.
Claude Métras, É.A.
M^e Louise Dubois,
secrétaire (jusqu'au 6 décembre 2002)
Josée Laporte,
secrétaire (à partir du 11 décembre 2002)

Conformément à l'article 88 du *Code des professions*, le Conseil d'arbitrage doit déterminer, s'il y a lieu, le remboursement auquel une personne peut avoir droit et ce, en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*.

Le Comité a reçu deux (2) nouvelles demandes d'arbitrage durant l'exercice 2002-2003. Elles ont été entendues et le Comité a diminué le montant du compte d'honoraires en litige dans le premier dossier, tandis que dans le second, il a annulé le compte en litige.

Le Comité d'admission

Pierre Cyr, É.A., président et répondant au Bureau

Francyne Bélanger, É.A.

Nathalie Camiré, É.A. (à partir du 9 mai 2002)

Alison K. Chave, É.A.

(à partir du 9 mai 2002)

Alain Garand, É.A. (jusqu'au 9 mai 2002)

Chantal Leduc, É.A. (jusqu'au 9 mai 2002)

Antoine Martin, É.A. (à partir du 9 mai 2002)

Josée Laporte, secrétaire

Le mandat du Comité d'admission est de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession.



Le Comité d'admission a tenu cinq (5) réunions en 2002-2003 : les 2 avril, 26 juin, 11 septembre, 26 novembre 2002 et le 21 janvier 2003 ainsi que deux (2) appels conférences : le 19 septembre 2002 et le 24 février 2003.

Comme par les années passées, le Comité a supervisé le travail des personnes ressources embauchées pour la conception et la correction de l'examen écrit d'admission tenu en octobre 2002.

Il a également supervisé la tenue de l'examen oral d'admission le 2 novembre 2002. Cet examen s'est tenu simultanément à Montréal et à Québec. Douze (12) examinateurs ont participé à la tenue de cet examen.

Résultats de l'examen du 19 octobre 2002 :

Trente-trois (33) candidats se sont présentés à l'examen d'admission :

- vingt (20) réussites;
- treize (13) échecs;
- quatre (4) demandes de révision de note;
- un (1) candidat a repris son examen oral.

Vingt-sept (27) candidats se sont présentés à l'examen oral d'admission; six (6) candidats n'ont pas eu à passer l'examen oral soit parce qu'ils étaient inscrits au registre des stagiaires avant l'entrée en vigueur du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé* ou encore qu'ils avaient réussi cette partie de l'examen, l'an dernier.

Le Comité d'admission a étudié vingt-sept (27) demandes d'autorisation pour agir à titre de maître de stage.

Cinq (5) demandes particulières de candidats ou de stagiaires ont été analysées.

Vingt (20) demandes d'équivalence ont été traitées. Le Comité a procédé à l'étude de ces demandes selon les modalités prévues au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé* et au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, en vigueur depuis le 17 février 2000.

Le Comité tripartite MAMSL-OEAQ-AEMQ

Alain Raby, É.A., président, (MAMSL)

Michel Raymond, É.A.,

répondant au Bureau, (OEAQ)

Claude Provencher, É.A., (MAMSL)

Benoît Roy, É.A., (AEMQ)

Louis Roy, É.A., (AEMQ)

Le Comité de formation continue

Pierre Potvin, É.A., président, répondant au Bureau

Guylaine N. Cormier, É.A.

Richard Lahaye, É.A., (à partir du 5 décembre 2002)

Brian L'Archevêque, É.A.

Marc Laroche, É.A., (à partir 29 août 2002)

Annie Lavigne, É.A., (à partir 29 août 2002)

Sylvain Leclair, É.A.

André Morin, É.A., (à partir 29 août 2002)

Alain Raby, É.A., représentant du MAMSL

(à partir du 21 mars 2003)

Louis Roy, É.A., représentant de l'AEMQ

(à partir du 5 décembre 2002)

Pierre Vaillancourt, É.A.

Patricia Landry, agr.

coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire

Ce comité a pour mandat d'offrir à chaque année, aux membres de l'Ordre, un programme d'activités de formation continue visant comme principal objectif l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.



Le Comité tripartite s'est réuni à une seule reprise, le 23 mai 2002. Une journée de formation en pédagogie, sous le thème *Les principes d'apprentissage*, a été offerte aux formateurs du *Programme de formation professionnelle en évaluation* le 17 juin 2002.

Pour la septième année consécutive, les cours composant le *Programme de formation professionnelle en évaluation* ont été dispensés. Bien qu'originellement destinés aux stagiaires en évaluation désireux de compléter leur formation universitaire, ces cours ont également répondu aux besoins d'une proportion significative d'autres intervenants plus expérimentés (quelque 50 % des participants). Les huit (8) blocs de cours offerts ont généré 307 inscriptions, pour constituer un total de 525 jours/personnes de formation, ce qui représente une diminution substantielle par rapport à l'an dernier (405 inscriptions, 634 jours/personnes).

Pour sa part, le Comité de formation continue (initial) s'est réuni le 26 novembre 2002, conjointement avec le Comité administratif de l'Ordre.

Cette année en a été une de restructuration pour ces deux comités. En effet, dans le cadre de la révision des divers comités de l'Ordre, il est apparu qu'il existait plusieurs instances préoccupées par la question de la formation.

Avec la mise en place du Comité de la formation (voir page 16), le mandat du Comité tripartite devenait un peu caduc, d'autant que plusieurs éléments en étaient déjà réalisés dont l'élaboration du profil de compétences et la mise en place du *Programme de formation professionnelle en évaluation*.

Cette année en a été une de restructuration pour ces deux comités.



Ainsi, les administrateurs de l'Ordre ont souhaité rationaliser les efforts consentis pour la formation et créer un guichet unique à l'Ordre. Un autre élément déclencheur fut l'inspection en évaluation municipale mise de l'avant par le Comité d'inspection professionnelle et le projet d'inspection de la qualité des rôles, qui impliquent tous deux la mise en place de formations spécifiques au secteur municipal. Parallèlement, d'autres demandeurs s'adressent à l'Ordre suite à l'identification de besoins particuliers de formation pour leurs employés (Hydro-Québec, TPSGC, MAMSL).

L'Ordre a donc révisé le protocole d'entente avec l'AEMQ et le MAMSL, pour abolir le Comité tripartite et placer toute la formation offerte par l'Ordre sous la responsabilité du Comité de formation continue auquel se sont joints ces deux partenaires. Tous convenant qu'il y a de plus en plus de besoins, nous souhaitons développer et offrir plus d'activités de formation; il est également nécessaire de diversifier ces activités pour offrir de la formation continue qui touche tous les secteurs de pratique. Pour le Comité de formation continue, cela implique une quantité accrue de travail et donc, un besoin de ressources supplémentaires et de nouveaux collaborateurs au comité – en provenance du MAMSL, de l'AEMQ, de TPSGC et d'Hydro-Québec – d'où le nouveau comité « élargi ». Outre cette réflexion, l'Ordre a également mis en place diverses activités dans le cadre du *Programme de formation continue en évaluation* :

- *Démarche qualité entreprise de gestion*, à Montréal, le 31 janvier 2003 (15 participants)
- *Lecture de baux commerciaux*, à Montréal, le 28 février 2003 (30 participants)
- *Lecture de baux commerciaux*, à Québec, le 28 mars 2003 (30 participants)

Par ailleurs, poursuivant l'excellent travail initié par le Comité tripartite, le Comité a dispensé comme à chaque année le *Programme de formation professionnelle en évaluation* :

- *Étude de cas*, les 5 et 6 avril 2002 (24 participants)
- *Évaluation foncière et fiscalité municipale*, les 3 et 4 mai 2002 (23 participants)
- *Méthode du coût*, les 12-13-14-15 juin 2002 (21 participants)
- *Obligations professionnelles*
Partie A, *Éthique et professionnalisme*, le 5 septembre 2002 : (24 participants)
Partie B, *Normes de pratique*, le 6 septembre 2002 : (23 participants)
- *Évaluation de terrains*
Partie A, *Évaluation d'un terrain*, le 27 septembre 2002 : (21 participants)
Partie B, *Évaluation de terres agricoles et de boisés*, le 28 septembre 2002 : (24 participants)
- *Méthode de comparaison*, les 17 et 18 janvier 2003 : (36 participants)
- *Mathématiques financières*, le 14 février 2003 (23 participants)
- *Expropriation*, le 15 février 2003 (20 participants)
- *Méthode du revenu*, les 13, 14 et 15 mars 2003 (42 participants)

En tout, c'est donc près de 22 jours de formation dont ont bénéficié près de 350 participants soucieux de mettre à jour leurs connaissances durant l'exercice 2002-2003.

Le Comité de la formation

Richard Lahaye, É.A., vice-président,
responsable de la formation, OEAQ

Isabelle Lejeune, direction des programmes
d'études et de la recherche,
Ministère de l'Éducation

Pierre A. Letartre, directeur des programmes
de premier cycle, FSA, Université Laval

Jacques Saint-Pierre, responsable
du Certificat en immobilier,
et de la Chaire SITQ-Immobilier, UQAM

Louise Savoie, É.A., présidente, OEAQ

Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ

Invités

André Chagnon, professeur McGill University
Alain Raby, É.A., président du Comité tripartite
MAMSL-OEAQ-AEMQ



Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des évaluateurs agréés, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'évaluateur agréé.

Le Comité n'a tenu aucune réunion durant l'exercice. Il a en effet suspendu ses travaux jusqu'au dépôt du rapport sur la révision de la formation dispensée aux candidats à l'exercice de la profession (voir page 4).

Le Comité consultatif des évaluateurs municipaux

Normand Godbout, É.A., président
Jean Beaudet, É.A., répondant au Bureau
Jean-Pierre Cadrin, É.A.
Francine Godin, É.A.
Ernest Lépine, É.A.
M^e Louise Dubois, coordonnatrice aux
affaires juridiques, secrétaire

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité n'a tenu aucune réunion. Une réflexion était en cours à la fin de l'exercice quant à l'opportunité de revoir la structure et la composition de divers comités de l'Ordre, dont le Comité consultatif des évaluateurs municipaux et le Comité mixte en évaluation municipale.

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidence de l'Ordre sur toute question relevant du domaine de l'évaluation municipale et de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans le domaine de l'évaluation municipale lorsque requis pour être présentés à divers niveaux de gouvernements. Le Comité a aussi pour but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des évaluateurs municipaux sur des dossiers qui concernent leur pratique quotidienne.



Le Comité mixte en évaluation municipale

Pierre Gosselin, É.A., président

Jean Beaudet, É.A.

Richard Chabot, É.A. (à partir du 9 mai 2002)

Luc Choquette, É.A. (à partir du 9 mai 2002)

Pierre Cyr, É.A.

Jean-Pierre Gervais, É.A.

Pierre Goudreau, É.A.

Émile Larochelle, É.A. (à partir du 9 mai 2002)

Mario Picard, É.A.

Michel Raymond, É.A.

Alain Samson, É.A. (à partir du 5 décembre 2002)

Paul Tougas, É.A.

Pierre Turcotte, É.A.

Pierre Vaillancourt, É.A. (jusqu'au 5 décembre 2002)

Céline Viau, secrétaire

Durant l'exercice 2002-2003, le Comité mixte a tenu deux (2) réunions, soit les 25 novembre 2002 et le 11 février 2003. Cette année, les travaux du comité ont porté sur l'analyse des documents proposés par le MAMSL concernant les normes d'évaluation des immeubles industriels.

Créé par le Bureau en février 1999, le Comité mixte en évaluation municipale, formé d'évaluateurs en confection de rôles et en vérification fiscale, a pour mandat de définir les modalités de révision, d'implantation et d'application de normes législatives et administratives nécessaires au dépôt de rôles respectueux des objectifs d'équité, de transparence et de maintien de la qualité de l'acte professionnel d'évaluation auxquels l'Ordre souscrit.



Le Comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

Denis Bessette, É.A., président

Réginald Crevier, É.A.

Stéphane Gauvreau, É.A.

(à compter du 5 décembre 2002)

Yves Riberdy, É.A.

Serge Robert, É.A.

Gérald Savary, É.A., répondant au Bureau

Céline Viau, secrétaire générale, secrétaire

Le mandat de ce comité est de conseiller la présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée ainsi que de participer aux travaux d'élaboration et de présentation de mémoires dans les domaines de l'évaluation touchant les membres en expertise. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des membres en pratique privée.

Le Comité s'est réuni à deux (2) reprises durant l'exercice, soit le 13 novembre 2002 et le 20 mars 2003.

Les travaux du comité ont essentiellement porté sur la mise à jour d'Évalplus. Toutefois, une réflexion s'est amorcée au cours du dernier exercice, sur la problématique des honoraires en expropriation : une histoire à suivre en 2003-2004.



Le Comité d'assurance-responsabilité et le Comité des sinistres

Claude Chevalier, É.A., président
(jusqu'au 5 décembre 2002)

Gérald Savary, É.A., répondant au Bureau
et président (à partir du 5 décembre 2002)

Denis Bessette, É.A., représentant du Comité consultatif
des évaluateurs en pratique privée

Réginald Crevier, É.A. (à partir du 5 décembre 2002)

Stéphane Gauvreau, É.A. (à partir du 5 décembre 2002)

Josée Howson, représentante du courtier Aon Parizeau

Michel Raymond, É.A., vice-président responsable de
l'éthique professionnelle

Céline Viau, secrétaire générale, secrétaire

Outre la gestion générale du programme et le traitement des cas particuliers, les membres du Comité assurent également la gestion du fonds de stabilisation. La composition prévoit en outre la représentativité du vice-président responsable de l'éthique professionnelle, du trésorier et responsable des services aux membres et d'un représentant des membres en pratique privée.



Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité a tenu trois (3) réunions, les 8 mai et 26 novembre 2002, ainsi que le 13 mars 2003. Il a également tenu un appel conférence, le 15 mai 2002. Pour sa part, le Comité des sinistres s'est rencontré le 26 novembre 2002.

Le Comité a coordonné la gestion générale du programme, soit l'étude des statistiques de réclamations et des factures et la négociation des conditions de renouvellement; les membres du Comité ont également assuré le suivi de la gestion du fonds de stabilisation.

Pour l'exercice 2002-2003, le Comité a renouvelé le programme avec AXA, en acceptant le paiement d'une prime totale nette n'excédant pas 695 000 \$, sous réserve que l'Assureur et le courtier Aon Parizeau acceptent les conditions suivantes :

- limite de 200 000 \$ de franchise par sinistre et de 200 000 \$ par période;
- tenue de trois réunions par année du comité des sinistres, auxquelles un représentant d'AXA participera et qui seront convoquées et préparées par Aon Parizeau, tel que prévu dans l'offre de services du courtier;
- convocation immédiate d'un comité des sinistres pour toute réclamation de 100 000 \$ et plus;
- dépôt d'un relevé des réclamations au moins une fois l'an et au plus tard le 30 novembre de chaque année, la mise à jour de ce tableau pouvant être compilée par le courtier à partir des données fournies par AXA; ventilation de ce tableau pour figurer de façon séparée les réclamations en matière d'inspection pré-achat;
- dépôt d'un tableau des réclamations par types de pratique une fois l'an, préparé par Aon Parizeau;
- dépôt par Aon Parizeau, au plus tard le 30 juin, de la liste des membres de l'Ordre assurés via le programme;
- dépôt par Aon Parizeau, au plus tard le 30 juin, d'une compilation des exclusions et avenants spéciaux modifiant la police maîtresse;
- dépôt par AXA des autres tableaux statistiques prévus dans son offre de services.

Au terme de l'exercice, les membres du Comité ont à nouveau mandaté le courtier pour sonder le marché concernant les conditions du renouvellement pour l'exercice 2003-2004. Ils ont également adopté une résolution à l'effet de couvrir les actes professionnels posés dans le cadre d'un mandat de médiation civile et commerciale, de même que les actes professionnels posés dans le cadre de l'exercice de la gestion d'actifs immobiliers.

Le Comité d'inspection en bâtiment

Pierre Potvin, É.A., répondant au Bureau

Francine Fortin, É.A.

Michel Hogue, É.A.

Sylvain Lacerte, É.A.

Bernard Marois, É.A.

André Raymond, É.A.

Serge Robert, É.A.

René Tardif, É.A.

Patricia Landry, agr.

coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire

Le mandat de ce comité est de développer le secteur de pratique de l'inspection en bâtiment : formation, processus d'accréditation et critères d'équivalence, élaboration de normes de pratique et mise en place d'une structure d'encadrement.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le comité s'est réuni au complet ou en sous-groupe les 22 mai 2002, 21 janvier, 13 et 25 février 2003. De plus, il a tenu un appel conférence le 14 mai 2002.

Ce fut une année fructueuse pour ce groupe de travail qui a complété et supervisé la mise en place du programme de formation, en collaboration avec le campus Notre-Dame-de-Foy, après avoir réalisé un sondage auprès des membres sur leurs attentes quant à l'endroit et à la formule à privilégier. Les cours ont débuté le 11 octobre 2002 à Québec et le 24 octobre à Montréal.

Par la suite, le Comité a élaboré une proposition de procédure d'accréditation (incluant les critères d'équivalence pour les membres en exercice ou détenant une autre formation) qui a été adoptée au Bureau du 29 août 2002.

Lors de la séance du 21 mars 2003, le Bureau a résolu de nommer Bernard Marois, É.A., André Raymond, É.A. et Guy Loiselle, É.A. au Comité des équivalences en inspection en bâtiment et par conséquent, de leur délivrer par une clause « grand-père », une accréditation à titre d'inspecteurs accrédités.



Le Comité du congrès 2002



Pierre Vaillancourt, É.A., président
Andrée Harvey
Nicole Labelle, É.A.
Richard Lahaye, É.A., répondant au Bureau
Josée Laporte
Annie Lavigne, É.A.
Pierre Marchand, É.A.
Céline Viau, secrétaire générale

Le mandat de ce comité est d'organiser un congrès mémorable à tous points de vue : contenu, choix des conférenciers, organisation, logistique, programme social et des conjoints, finances et commandites, etc.



Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité s'est réuni à cinq (5) reprises, les 1^{er} mai, 19 juin, 20 août et 3 octobre 2002. Il a également tenu une rencontre le 29 novembre 2002 pour faire le bilan du congrès, bilan fort positif, tels qu'en font foi les éléments suivants :

- Au total 317 personnes ont participé à l'événement (238 au congrès de 2000), dont 94 invités (66 en 2000). Nous avons retenu 466 nuitées d'hébergement (195 en 2000).
- Les résultats financiers annoncent un surplus de près de 5 000 \$, ce qui est excellent compte tenu des coûts inhérents à un hôtel de cette qualité.
- Au total 43 450 \$ ont été reçus en commandites, 3 750 \$ en location de kiosques et 89 105 \$ en frais d'inscription.
- En ce qui concerne l'appréciation des participants, 32 personnes nous ont fait parvenir leur évaluation. Les niveaux d'appréciation des ateliers varient d'« excellent » à « bon » dans la majorité des cas : excellent (65), bon (89), passable (24), faible (1), ce qui donne une moyenne de 1,78 sur 4 (1 étant la note parfaite). Il y aurait lieu de modifier la charte de notation parce qu'il n'y a pas de catégorie qui se situe entre « excellent » et « bon ».
- Dans l'ensemble, les commentaires des participants sont très positifs :
 - conférences : cote varie de 1 (note parfaite) à 2,66 sur 4;
 - logistique : cote varie de 1,28 à 1,76;
 - activités sociales : cote varie de 1,87 à 2;
 - activités des conjoints : cote varie de 1,82 à 2,27.
- Les sujets traités dans les ateliers ont été jugés actuels et les modes de présentation diversifiés ont été appréciés.
- Comme à chaque congrès, on demande d'alléger l'horaire principalement quand le site où se déroule le congrès est aussi enchanteur. Il faudrait clore les ateliers au plus tard à 17 heures, mais il est difficile de réduire davantage. Cela pourrait avoir pour effet de diminuer le nombre de personnes qui s'inscriraient au congrès parce que le programme n'offrirait pas suffisamment de contenu.
- Environ dix personnes ont participé au concours de photographie.



Le recrutement d'une relève à la profession... une priorité de l'Ordre



La relève

Le recrutement d'une relève à la profession a été ciblé depuis trois ans comme une priorité de l'Ordre : voici les principales réalisations à ce chapitre, pour l'exercice 2002-2003.

- Diffusion, en collaboration avec les éditions Jobboom, d'une fiche sur la profession d'évaluateur agréé; présentation de la fiche à l'émission *Salut Bonjour* (TVA);
- Participation au Congrès des conseillers d'orientation le 7 juin 2002 à Trois-Rivières et à celui de l'AQISEP (information scolaire et professionnelle) le 20 juin à Joliette;
- Mise en place d'une rubrique sur la relève sur le site Internet de l'Ordre;
- L'Ordre a participé aux Journées Carrières des universités : le 24 septembre à l'École des HEC, le 26 septembre à l'Université Laval ainsi qu'au Salon Éducation Emploi du 24 au 27 octobre 2002 à Québec;
- Comme par les années passées, un dépliant sur la profession d'évaluateur agréé a été inséré dans l'envoi fait aux finissants en sciences de la gestion (UGAM) dans le cadre de la collation des grades;
- Une publicité d'une demi-page dans le cahier spécial *Les grands de l'immobilier* du journal *Les Affaires* a également été publiée;
- Une présentation sur l'Ordre et la profession a été faite dans le cadre du cours de Jacques Magnan à l'UGAM;
- Un dépliant sur la profession d'évaluateur a aussi été inséré dans la pochette remise aux congressistes du Colloque sur l'approche orientante organisé par GRICS en collaboration avec l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle et l'OCCOPPQ les 26, 27 et 28 mars 2003;
- Tenue d'un kiosque lors de ce même congrès le 27 mars 2003.



La liste des publications de l'OEAQ 2002-2003

Documents internes

- *Mots d'Ordre*, vol. 8, numéro 2, juin 2002, 27 pages
- *Mots d'Ordre*, vol. 9, numéro 1, février 2003, 35 pages
- *L'évaluateur agréé ad hoc*, numéro 16, août 2002, 56 pages
- *LEAders de l'immobilier*, guide congrès 2002, octobre 2002, 33 pages

Documents de formation

Les baux commerciaux, Michel Bouchard, É.A. et Sylvain Leclerc, É.A., Montréal, 28 février 2003 et Québec, 28 mars 2003

Rapport annuel

- *Rapport annuel 2001-2002 de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, 40 pages



Tableau des membres au 31 mars 2003

■ Évaluateurs

Nombre au début de l'exercice	997
Réinscriptions	4
Nouveaux É.A. – (19 stagiaires et 2 équivalences)	21
Retraités	17
Décédé	1
Retirés pour non paiement	4
Retirés pour non conformité à l'assurance-responsabilité	4
Retirés pour abandon	12

Total :

984

■ Registre des stagiaires

Nombre au début de l'exercice	55
Nouveaux stagiaires	26
Stagiaires reçus É.A.	19
Retirés pour non paiement	3
Retirés pour expiration de délai	3

Total :

56

■ Registre des étudiants

Nombre au début de l'exercice	13
Nombre à la fin de l'exercice	40

■ Cotisation annuelle

Membre	600 \$
Stagiaire	150 \$
Étudiant	0 \$

■ Répartition des membres selon le type d'entreprises

	membres	%
Firmes privées	496	50 %
Gouvernement et organismes parapublics	221	22 %
Municipalités	153	16 %
Institutions financières	54	6 %
Autres	60	6 %
Total	984	100 %

■ Répartition des membres selon le sexe

	membres	%
Femmes	140	14 %
Hommes	844	86 %
Total	984	100 %

■ Tableau des membres par régions

Région 01 – Bas Saint-Laurent	20
Région 02 – Saguenay-Lac-St-Jean	35
Région 03 – Capitale-Nationale	214
Région 04 – Mauricie	21
Région 05 – Estrie	32
Région 06 – Montréal	374
Région 07 – Outaouais	33
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	10
Région 09 – Côte-Nord	5
Région 10 – Nord du Québec	0
Région 11 – Gaspésie-Île de la Madeleine	2
Région 12 – Chaudière-Appalaches	4
Région 13 – Laval	54
Région 14 – Lanaudière	10
Région 15 – Laurentides	48
Région 16 – Montérégie	98
Région 17 – Centre-du-Québec	9
Hors du Québec	15
Total	984

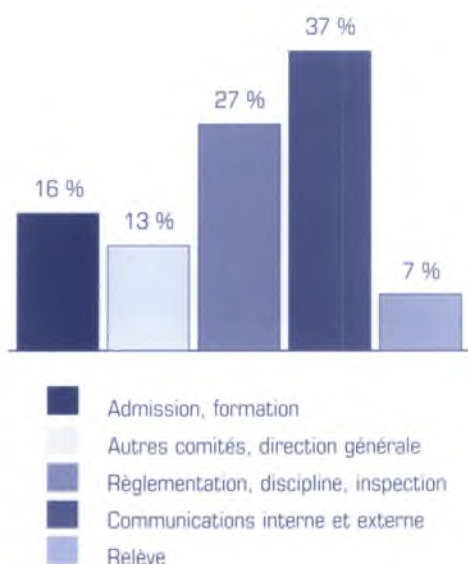
Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration, de stabilisation et de formation professionnelle de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2003 ainsi que les états des produits et des charges et les états de l'évolution du solde des fonds d'administration, de stabilisation et de formation professionnelle pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Dagmar Lefebvre Simard et Associés

Montréal,
Le 3 juillet 2003

Comptables agréés

Fonds d'administration

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars

	2003 \$	2002 \$
Produits		
Cotisations	596 775	598 186
Discipline, révision et arbitrage	6 492	17 033
Inspection professionnelle	1 500	-
Examens et admission	13 440	10 340
Formation	61 791	26 178
Relève	3 000	-
Congrès	135 701	-
Publicité et publications	3 121	6 036
Intérêts	6 265	10 548
Administration	27 517	25 951
Autres activités	21 044	21 414
	876 646	715 686
Charges par fonction - annexes		
Discipline, révision et arbitrage (page 38)	154 774	127 714
Réglementation (page 38)	15 003	24 554
Inspection professionnelle (page 38)	70 483	42 949
Admission (page 38)	40 646	41 373
Formation (page 39)	102 797	50 977
Autres comités (page 39)	37 426	46 803
Communication interne (page 39)	292 783	181 088
Communication externe (page 39)	30 862	40 663
Promotion auprès de la relève (page 40)	60 063	54 685
Direction générale (page 40)	81 345	69 764
	886 182	680 570
Excédent des produits par rapport aux charges (charges par rapport aux produits)	(9 536)	35 116

Fonds d'administration

Évolution du solde

Exercice terminé le 31 mars

	\$	\$	\$	2003 \$	2002 \$
	Investis en immobilisations	Affectés à la formation	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début	20 392	-	169 333	189 725	154 609
Virement interfonds - fermeture du fonds de formation professionnelle	-	-	27 004	27 004	-
Excédent des produits par rapport aux charges (charges par rapport aux produits) (page 28)	-	-	(9 536)	(9 536)	35 116
Dotation à l'amortissement	(6 615)	-	6 615	-	-
Affectations d'origine externe (note 7)	-	15 000	(15 000)	-	-
Solde à la fin	13 777	15 000	178 416	207 193	189 725

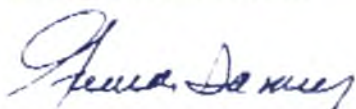
Fonds d'administration

Bilan

31 mars

	2003 \$	2002 \$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	10 546	26 881
Placements temporaires, au coût, 2,25 % à 1,65 %	325 000	200 000
Débiteurs	118 963	43 604
Frais payés d'avance	11 446	17 533
À recevoir du Fonds de formation professionnelle	-	25 027
	465 955	313 045
Immobilisations (note 5)	13 777	20 392
	479 732	333 437
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	86 983	12 264
Revenus reportés	185 556	121 386
À payer au Fonds de stabilisation (note 3)	-	10 062
	272 539	143 712
Solde du fonds		
Investis en immobilisations (page 29)	13 777	20 392
Affectés à la formation (page 29)	15 000	-
Non grevés d'affectations (page 29)	178 416	169 333
	207 193	189 725
	479 732	333 437
Engagement (note 8)		

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Fonds de stabilisation

État des produits et des charges et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars

	2003 \$	2002 \$
Produits		
Cotisations des assurés	208 384	166 151
Revenus de placements	93 125	77 075
	301 509	243 226
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	77 234	153 922
Honoraires du courtier d'assurances	48 334	40 000
Honoraires professionnels	1 725	2 001
Honoraires de gestion	4 590	8 061
	131 883	203 984
Excédent des produits par rapport aux charges	169 626	39 242
Solde du fonds au début de l'exercice	1 363 117	1 323 875
Solde du fonds à la fin de l'exercice	1 532 743	1 363 117

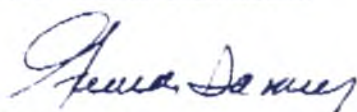
Fonds de stabilisation

Bilan

31 mars

	2003 \$	2002 \$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	132 618	30 245
Intérêts courus à recevoir	19 059	17 496
À recevoir du Fonds d'administration (note 3)	-	10 062
Frais payés d'avance	8 333	6 667
	160 010	64 470
Placements à long terme (valeur marchande 1 461 963 \$; 1 476 077 \$ en 2002)	1 443 742	1 465 141
	1 603 752	1 529 611
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	7 387	12 572
Sommes à payer à l'assureur	63 622	153 922
	71 009	166 494
Solde du fonds		
Affectations d'origine externe (note 7)	1 033 253	896 876
Non grevés d'affectations	499 490	466 241
	1 532 743	1 363 117
	1 603 752	1 529 611

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Fonds

de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL - OEAQ - AEMQ

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars

	2003 \$	2002 \$
Produits		
Revenus - cours	-	62 081
Charges		
Frais de programme	-	44 239
Frais de gestion de programme	-	6 208
Intérêts et frais bancaires	-	74
	-	50 521
Excédent des produits par rapports aux charges	-	11 560

Évolution du solde

Exercice terminé le 31 mars

	\$ Affectations d'origine externe	\$ Non grevés d'affectations	2003 \$ Total	2002 \$ Total
Solde au début	21 335	10 669	32 004	20 444
Remboursement mise de fonds - AEMQ	(5 000)	-	(5 000)	-
Virement interfonds - fermeture du fonds	(16 335)	(10 669)	(27 004)	-
Excédent des produits par rapport aux charges (page 33)	-	-	-	11 560
Solde à la fin	-	-	-	32 004

Fonds

de formation professionnelle

du Comité tripartite

MAMSL - OEAQ - AEMQ

Bilan

31 mars

	2003 \$	2002 \$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	-	16 969
Placements temporaires, au coût, 1,6 %	-	45 000
Débiteurs	-	1 870
	-	63 839
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	-	6 808
À payer au Fonds d'administration	-	25 027
	-	31 835
Solde du fonds		
Non grevés d'affectations (page 33)	-	10 669
Affectations d'origine externe (page 33)	-	21 335
	-	32 004
	-	63 839

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

1. Statut constitutif et nature des activités

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué selon la Loi 204, *Loi constituant la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec*, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière :

Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège social de l'ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 200 000 \$ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par une ristourne annuelle sur des cotisations payées par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

Fonds de formation professionnelle du Comité tripartite MAMSL - OEAQ - AEMQ

Le fonds de formation professionnelle a été créé pour faire suite à une demande du Comité tripartite (MAMSL - OEAQ - AEMQ). Étant donné que le Comité tripartite a terminé son mandat, notamment celui d'élaborer un « profil de compétences professionnelles de l'évaluateur agréé », il a été entendu de mettre fin au protocole d'entente signé en juillet 1996. Les surplus générés par ce fonds sont transférés à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et celui-ci s'engage à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux de même que les salaires sont répartis en proportion des coûts réels dans chacune des fonctions.

Placements

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	Linéaire	33 %

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues au 31 mars 2003 pour les services à rendre aux membres du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

3. À recevoir du fonds de stabilisation (à payer au fonds de stabilisation)

	2003 \$	2002 \$
Charges courantes	-	(3 062)
Avance à payer remboursable	-	(7 000)
	-	(10 062)

L'avance à payer au fonds de stabilisation est remboursable dans la mesure où le prêt à une société de personnes est pleinement récupéré.

4. Prêt à une société de personnes

L'Ordre a accordé un prêt sans intérêt à la société de personnes qui a développé le logiciel Evalplus 3 afin de financer les coûts de développement de ce logiciel. Ce prêt est encaissable à raison de 20 % du produit de la vente de ce logiciel, soit la ristourne accordée à l'Ordre par la société de personnes.

5. Immobilisations

	\$ Coût	\$ Amortissement cumulé	2003 \$ Valeur nette	2002 \$ Valeur nette
Mobilier de bureau	73 087	61 389	11 698	14 622
Ordinateur et logiciel	48 227	46 148	2 079	5 770
	121 314	107 537	13 777	20 392

6. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire est garanti par les placements temporaires. La société dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ au taux préférentiel bancaire majoré de 1 % qui n'est pas utilisée au 31 mars 2003.

7. Affectations d'origine externe

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 1 033 253 \$ au 31 mars 2003 (896 876 \$ en 2002) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

Affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du Comité tripartite MAMSL - OEAQ - AEMQ, l'OEAQ s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

8. Engagement

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation échéant en novembre 2005, à verser une somme de 149 272 \$ pour ses locaux. Les paiements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2004	55 977 \$
2005	55 977 \$
2006	37 318 \$

9. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire.

10. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à long terme est proche de leur juste valeur du fait que les taux d'intérêt sont proches des taux du marché.

11. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2002 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2003.

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2003 \$	2002 \$
Discipline, révision et arbitrage		
Salaires et charges sociales	24 901	26 003
Honoraires - Bureau du syndic	69 762	57 489
Frais de comités	7 446	3 627
Frais de syndic	1 388	640
Frais de poursuite pour usurpation de titre	6 569	188
Mauvaise créance	-	1 275
Quote-part des frais généraux	44 708	38 492
	154 774	127 714
Réglementation		
Salaires et charges sociales	13 974	18 388
Frais de programme de révision	653	1 513
Formation normes de pratique	-	-
Rédaction et publications - normes de pratique	-	-
Publication de règlements	-	2 290
Quote-part des frais généraux	376	2 363
	15 003	24 554
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	23 373	12 639
Honoraires	19 240	8 050
Programme d'inspection	3 667	3 514
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	7 000	7 130
Quote-part des frais généraux	17 203	11 616
	70 483	42 949
Admission		
Salaires et charges sociales	17 712	16 938
Examens	12 561	12 343
Frais de comités	1 998	2 758
Mauvaise créance (recouvrée)	-	(50)
Quote-part des frais généraux	8 375	9 384
	40 646	41 373

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

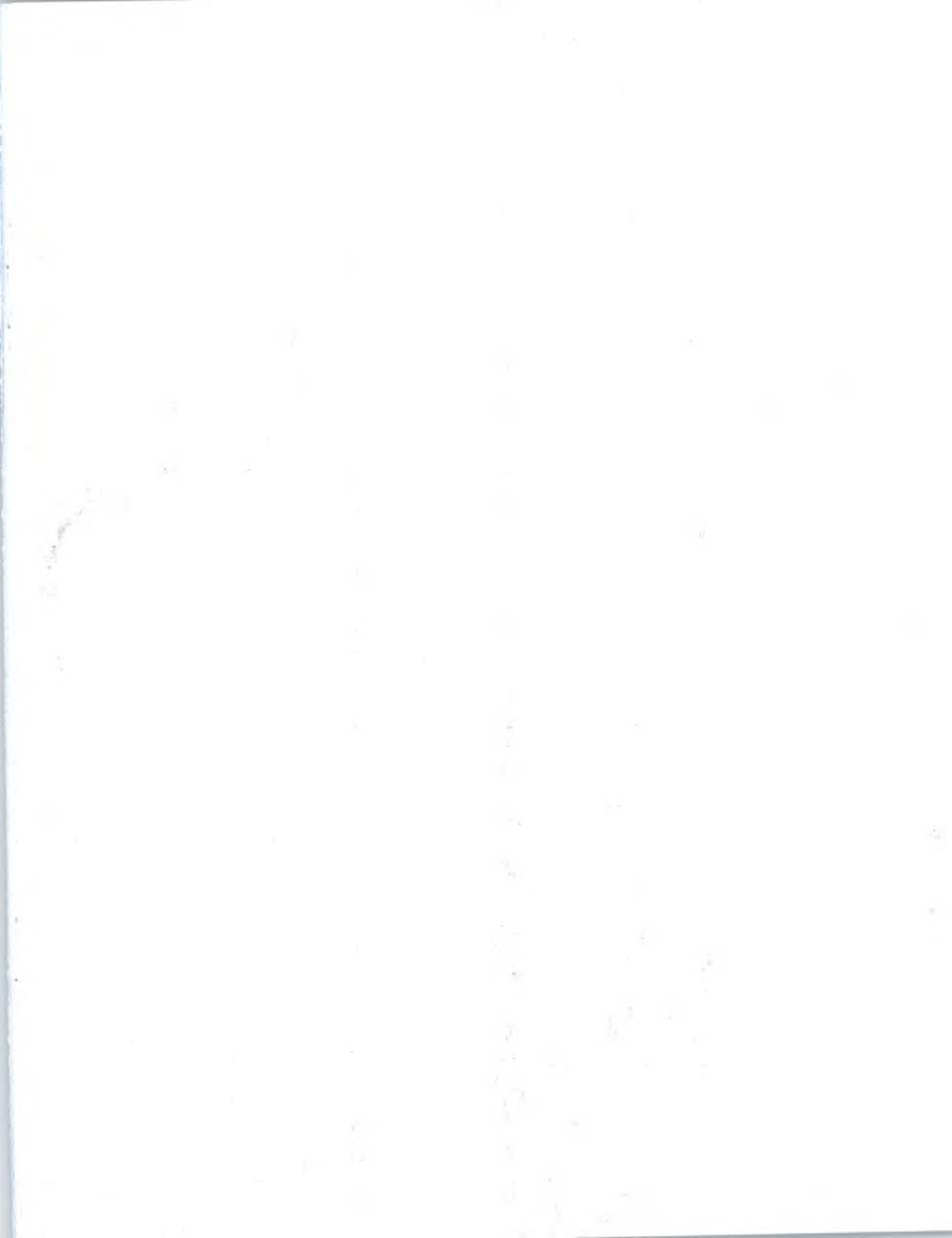
	2003 \$	2002 \$
Formation		
Salaires et charges sociales	22 155	13 417
Frais de programme	50 832	22 720
Frais de comité	361	445
Quote-part des frais généraux	29 449	14 395
	102 797	50 977
Autres comités		
Salaires et charges sociales	24 266	29 581
Frais de comités	8 354	10 622
Quote-part des frais généraux	4 806	6 600
	37 426	46 803
Communication interne		
Salaires et charges sociales	50 434	41 358
Publications	40 265	59 491
Tournée régionale et événements spéciaux	1 586	1 516
Dépenses congrès	130 839	-
Autres activités	28 938	25 172
Quote-part des frais généraux	40 721	53 551
	292 783	181 088
Communication externe		
Salaires et charges sociales	13 753	17 372
Publicité	7 350	10 854
Matériel promotionnel	1 281	1 745
Matériel et documentation	-	356
Relations publiques	2 230	1 410
Quote-part des frais généraux	6 248	8 926
	30 862	40 663

Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

	2003 \$	2002 \$
Promotion auprès de la relève		
Salaires et charges sociales	5 172	8 394
Publicité et relation publique	19 257	8 393
Matériel promotionnel	15 402	15 420
Honoraires	-	600
Bourse d'études	-	3 320
Frais de comité	187	817
Quote-part des frais généraux	20 045	17 741
	60 063	54 685
Direction générale		
Salaires et charges sociales	46 397	46 786
Bureau de direction	12 206	6 186
Frais de formation	1 137	2 667
Comité administratif	8 194	5 024
Frais d'élections	649	295
Quote-part des frais généraux	12 762	8 806
	81 345	69 764
Frais généraux répartis par nature		
Locaux, taxes et entretien	73 440	73 405
Salairé de la présidence	22 000	15 725
Représentation et déplacements	8 047	4 142
Poste et messagerie	12 880	7 929
Honoraires de contentieux	4 112	5 940
Fournitures de bureau	17 217	16 712
Télécommunications	13 638	13 052
Honoraires de comptabilité et informatique	1 827	4 106
Cotisations et activités CIQ - OPQ	5 586	10 059
Honoraires de vérification	5 000	2 500
Assurances	9 955	3 864
Intérêts et services bancaires	2 425	1 948
Mauvaises créances	1 950	-
Dotation à l'amortissement	6 615	12 493
	184 692	171 875







ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

2075, rue University
Bureau 1200
Montréal (Québec)
H3A 2L1
Téléphone : 514 281-9888 ou
1 800 9 VALEUR
Télécopieur : 514 281-0120
oeaq@oeaq.qc.ca

www.oeaq.qc.ca

